

BON INSCRIPTION EXPOSANT



VIDE GRENIER



Samedi 25 Mai 2024

organisé par la Jeunesse Sportive Chambérienne

Clôture des inscriptions le 22 mai 2024.

- **Lieu** : Stade Jacques LEVEL et foyer du Club (extérieur)
- **Horaires** : Déballage de 6h à 8h- Vente de 8h à 17h
- **Réservation emplacement** : bon complété et signé + règlement par chèque à l'ordre du club : Jeunesse Sportive Chambérienne à retourner **avant le 22 mai 2024** à l'adresse suivante :

JSC – 21 avenue Général Cartier – 73160 COGNIN

Une confirmation d'inscription vous sera faite par mail à réception du dossier complet :

Photocopie de la pièce d'identité + bulletin d'inscription + règlement

Contact par mail : jschambery2021@gmail.com ou Séverine au 06.13.42.88.24

- **Renseignements à fournir :**

Nom.....Prénom

N°Pièce d'identité OBLIGATOIRE

carte identité passeport permis conduire

Adresse.....

.....

.....

Téléphone..... Email.....

Tarifs des emplacements et règlement :

- ⚽ 8 € pour 1 emplacement de 2 m linéaires
- ⚽ 15 € pour 2 emplacements de 2 m linéaires
- ⚽ 22 € pour 3 emplacements de 2 m linéaires

Je réserve : emplacement(s) en extérieur Total :€

Je joins à mon bulletin d'inscription un chèque à l'ordre de la **Jeunesse Sportive Chambérienne** pour que **ma réservation soit enregistrée.**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la braderie ci-après et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

JSC / STADE LEVEL – Samedi 13 mai 2023

Article 1 :

L'Association **Jeunesse Sportive Chambérienne**, section Football, organise un vide grenier le samedi 25 mai 2024 de 8h à 17h, en extérieur, ouvert à tous **particuliers** dans la limite des places disponibles. **Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins et devront être accompagnées de leur règlement pour être effectives.** Le prix est fixé à 8 € l'emplacement de 2 m linéaires, de 15 € pour 2 emplacements de 2 m linéaires et de 22 € pour 3 emplacements de 2m linéaires, somme non remboursable sauf annulation décidée par l'association.

Article 2 :

Les exposants ne doivent pas être commerçants et s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés.

Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, ni tréteau, ni table, ni chaises ne seront fournis par l'association.

Les participants devront obligatoirement présenter une pièce d'identité aux organisateurs dès leur arrivée pour accéder à leur emplacement et **s'engage en signant ce règlement à ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.**

Article 3 :

L'exposant s'engage à respecter les dimensions de l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur ou près des emplacements.

Article 4 :

Les mineurs pourront vendre à condition d'être accompagnés par un adulte.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.

Article 5 :

Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

Article 6 :

Sont interdits les produits alimentaires, les boissons, les armes de quelque nature que ce soit, tout objet à caractère sexuel, nazis, les animaux, les objets neufs et les véhicules motorisés, conformément à la législation en vigueur sur les vides greniers.

Les représentants de l'association se réservent le droit de demander à un participant de retirer un objet de la vente.

Article 7 :

Le dépôt du matériel est autorisé à partir de 6 h. Rangement interdit avant 16h00.

Chaque exposant s'engage à repartir avec ses invendus et ses emballages ainsi qu'à laisser son stand vide pour 17 h 30 au plus tard.



La Jeunesse Sportive Chambérienne

